Les déchets nucléaires

Etat des lieux et leur gestion

ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES :
CETTE FOIS TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ ...
MÊME LES AUTRUCHES !
ON NE PEUT PLUS ÊTRE TRANQUILLE NULLE PART...
GOUTAL

Définitions

- Réglementation française :

« On entend par déchet radioactif toute substance radioactive dont l'activité est telle que son rejet et sa dispersion dans l'environnement ne sont pas autorisés et pour laquelle aucun usage n'est envisagé »

- Agence nationale de gestion des déchets radioactifs :

« tout matériel ou matière non réutilisable ou destiné à l'abandon par son propriétaire »

- CIPR :

« les déchets comprennent tout matériau que l'on décide d'évacuer car n'ayant plus d'usage »

Classification des déchets radioactifs

Catégorie	Activité	Type d'émetteurs	Période	Destination
Déchets A	Faible et moyenne	Bêta Gamma Traces d'alpha	<30 ans	Centre de l'Aube
Déchets B	Faible et moyenne	Alpha Bêta Gamma	>30 ans	Non déterminée
Déchets C	Haute activité	Alpha Bêta Gamma	>30 ans	Non déterminée

Critère de l'activité massique pour la différenciation des déchets radioactifs

Type de déchets	Activité massique(Bq/g)
TFA (très faible activité)	<100 Bq/g
FA (faible activité)	100< <100 000 Bq/g
MA (moyenne activité)	100 000< <100 000 000 Bq/g
HA (haute activité)	~ 10 000 000 000 Bq/g

Nouvelle classification des déchets

Catégorie	Période courte (<30 ans)	Période longue (> 30 ans)
Radioactivité naturelle	Stockage de déchets	TFA
TFA (très faible activité)		Stockage de déchets radifères
FA (faible activité)	Centre de stockage de l'Aube	
MA (moyenne activité)		Recherches
HA (haute activité)	Loi du 30 décembre	1991

Origine et destination des déchets (1)

Au 31 déc 2002	Description	Origine	Destination
HA-VL (haute activité à vie longue)	▪Produits de fission et actinides vitrifiés	▪Retraitement ▪Recherche	A l'étude
MA-VL (moyenne activité à vie longue)	▪Gaines de combustible ▪Boues de traitement d'effluents bituminées ▪Déchets solides cimentés	▪Retraitement ▪Recherche	A l'étude En attente à Marcoule et la Hague
FA-VL (faible activité à vie longue)	▪Déchets graphite(UNGG) ▪Déchets radifères	▪Démantèlement ▪Assainissement ▪Procédés(mines)	Mise en service en 2010

Origine et destination des déchets (2)

Au 31 déc 2002	Description	Origine	Destination
FMA-VC (Faible ou moyenne activité à vie courte)	▪Déchets solides ▪Boues cimentées ▪résines	▪Exploitation, maintenance, démantèlement	▪Centre de stockage de la Manche, fermé en 1994 (527 000m3) ▪Centre de stockage de l'Aube depuis 1992 (1 million m3)
TFA (Très faible activité)	▪Gravats,ferrailles ▪Déchets industriels spéciaux	▪Démantèlement	Centre de stockage de Morvilliers (Aube) Capacité : 650 000 m3

Volumes annuels de déchets

Types de déchets	Volume Fin 2002 (2020)	Volume annuel	% de la radioactivité totale
HA-VL (haute activité à vie longue)	1639 m3 (3612 m3)	110 m3	96.0%
MA-VL (moyenne activité à vie longue)	45 359 m3 (540 509 m3)	600 m3	3.9%
FMA-VC (Faible ou moyenne activité à vie courte)	778 322 m3 (1 196 880 m3)	28 000 m3	0.1%

Objectifs de la loi de 2006 pour la gestion des déchets radioactifs

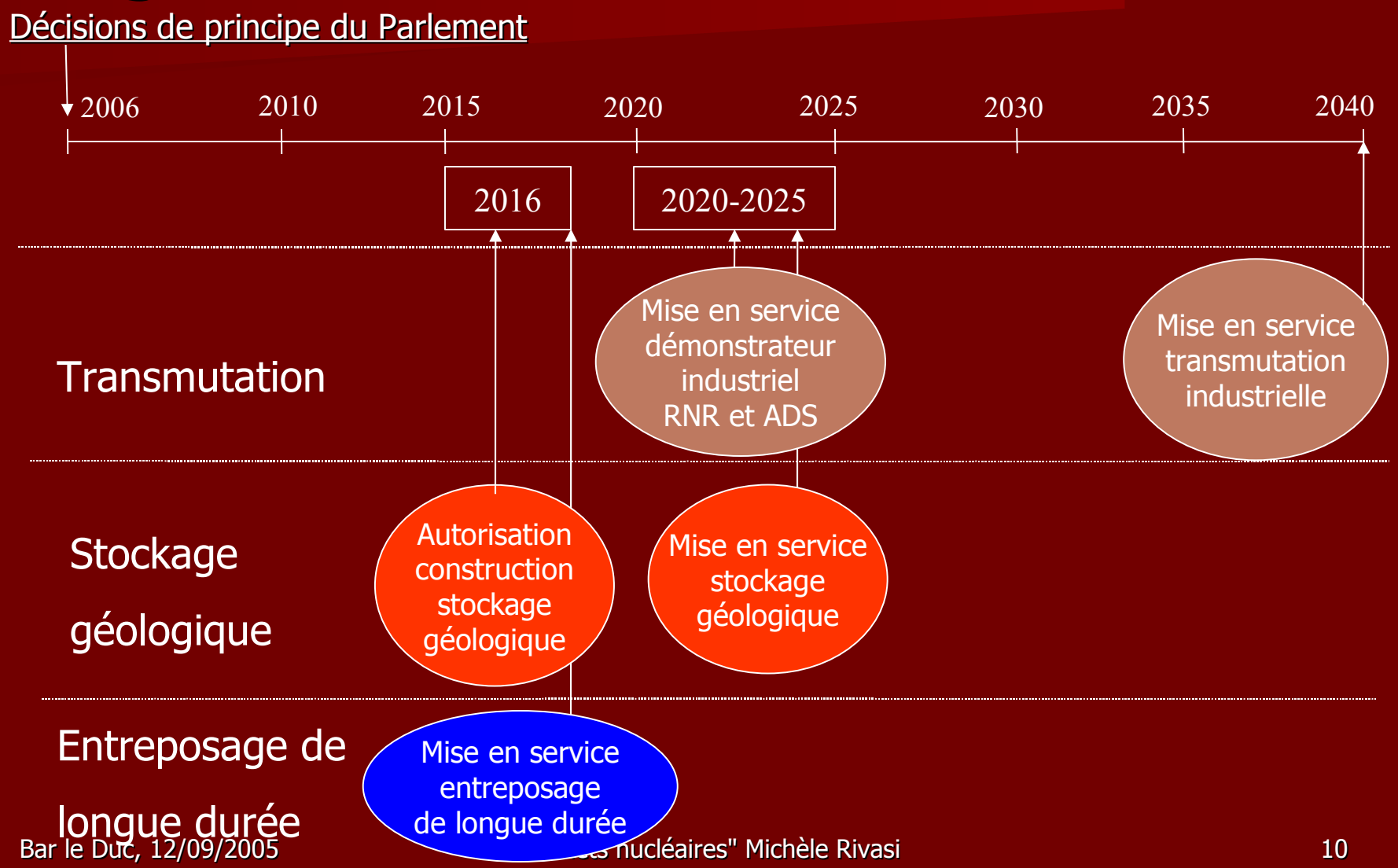

Conclusion (1)

- Les insuffisances de la réglementation des déchets radioactifs et l'absence de solutions pratiques dans un grand nombre de cas soulignent les problèmes actuels sur la gestion des déchets radioactifs
- La banalisation des stockages de résidus miniers au-delà de 10 ans n'est pas acceptable
- Une surveillance permanente et attentive du Centre de stockage de la Manche est indispensable

Conclusion (2)

- Le Centre de stockage de l'Aube ne doit pas être sous-utilisé comme il l'est actuellement
- 27 000 tonnes plus 27 000 m3 de déchets sont en souffrance à La Hague, en raison de l'absence de solutions nationales et de la carence des exploitants étrangers
- Les rejets de La Hague doivent tendre vers zéro le plus rapidement possible

Conclusion (3)

- Une politique nationale doit être définie en urgence pour l'ensemble des rejets et déchets radioactifs
- Il faut tout faire pour empêcher la mise en place d'un stockage souterrain ici et ailleurs